



Nom de l'aide	Type de panneau	Montant de l'aide	Conditions d'obtention
Prime à l'autoconsommation	Photovoltaïque	Varie en fonction de la puissance de l'installation solaire et peut atteindre 11 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de condition de revenus • La pose doit être réalisée par un professionnel qualifié RGE • Obligation d'installer des panneaux avec revente du surplus d'électricité produite • La puissance du système ne doit pas dépasser les 100 kWc
TVA réduite	Photovoltaïque, thermique ou hybride	<ul style="list-style-type: none"> • Taux à 5,5% pour les panneaux thermique ou hydrides • Taux à 10 % pour les panneaux photovoltaïques 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de condition de revenus • La pose doit être réalisée par un professionnel qualifié RGE • La puissance du panneau photovoltaïque doit être inférieure ou égale à 3 kWc
MaPrimeRénov' solaire	Thermique ou hybride	Dépend de l'installation et des revenus et peut atteindre 10 000 €.	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les revenus sauf les déciles 9 et 10 (profil rose) • La pose doit être réalisée par un professionnel qualifié RGE
Prime CEE solaire	Thermique ou hybride	Pas de montant maximum et dépend de la zone climatique du logement	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de condition de revenus • La pose doit être réalisée par un professionnel qualifié RGE
Éco-PTZ (prêt à taux zéro)	Thermique ou hybride	Prêt jusqu'à 15 000 € sans intérêts et jusqu'à 50 000 € si plusieurs travaux sont prévus	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de condition de revenus • La pose doit être réalisée par un professionnel qualifié RGE

Tableau : Quelles sont les aides pour installer des panneaux solaires ? -
 Services.totalenergies.fr